

Julien Bousquet : "J'ai toujours été dans les champs"

À 26 ans, il a repris et agrandi l'exploitation fruitière de son père.

DERRIÈRE les artichauts, il y a les serres. On est à quelques kilomètres de Thuir sur l'exploitation de Julien Bousquet. Jeune agriculteur, il s'est installé en reprenant et en agrandissant l'exploitation de son père. Aux 25 hectares de vergers, pêchers et abricots, il a ajouté 12 hectares de plein champ sur lesquels il produit des artichauts, de la salade et du céleri mais aussi quatre hectares de serres sous lesquels il produit également de la salade et du céleri. Il emploie aujourd'hui huit personnes.

"Diversifier, c'était une obligation à cause de la Sharka" explique-t-il pendant la discussion que nous avons en bout de champ. Le vent souffle et s'engouffre dans les serres, mises à mal par les tempêtes successives de cet hiver. La totalité de sa production est livrée à Ille fruits, légumes comme fruits. S'installer était une vocation ? "J'ai toujours été dans le milieu agricole : lorsque que j'étais petit, ma grand-mère me gardait mais aux champs, mon grand-père était directeur de la cave de Thuir. J'ai toujours baigné dans l'agriculture, alors oui, c'était une évidence que je devienne agriculteur" témoigne-t-il.



"C'était une évidence que je devienne agriculteur". Photo Yann Kerveno

BIOSTIMULANT TOUTES CULTURES
QUALITÉ + PERFORMANCE

> DÉVELOPPER LE SYSTÈME RACINAIRE POUR AMÉLIORER LES RENDEMENTS







OSIRYL

STIMULATEUR DE CROISSANCE RACINAIRE

d'origine naturelle



- + Améliore le développement du système racinaire
- + Optimise l'absorption hydrique
- + Favorise la résistance aux stress abiotiques
- + Relance les productions

EXEMPT DE TOUT CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE
Autorisé sur toutes cultures
AMM N°1030003



FRAYSSINET

groupe-frayssinet.com

Ça ouvre l'esprit

Comme beaucoup d'autres, il a fait sa formation à Théza, où "on se souvient peut être de mon passage de la Bande à Bousquet" sourit-il, puis passé un BPREA avant de s'installer. À contrario, le syndicalisme au sein des JA ne s'inscrit pas dans la tradition familiale. C'est un peu par hasard et par l'intermédiaire de David Drilles que s'engager est devenu logique pour Julien Bousquet. "C'est super important, ça apporte beaucoup de choses. On peut rencontrer d'autres agriculteurs, on croise des idées différentes, ça ouvre l'esprit... Et cela nous permet de ne pas rester surtout tout le temps enfermé sur l'exploitation." Et dans 20 ans ? Julien se voit toujours installé, au même endroit, "J'espère juste peut-être avoir un peu plus de surfaces. J'aurai les mêmes productions en fruits, parce que ce n'est pas facile à faire évoluer, par contre en maraîchage, je ne sais pas, c'est plus difficile à deviner".

Yann Kerveno

Inondations du 20 au 23 janvier : l'état de catastrophe naturelle reconnu

Par arrêté du 02 mars 2020, publié au Journal officiel du 13 mars 2020, l'état de catastrophe naturelle est constaté pour les inondations et coulées de boue associées, inondations par débordement d'un cours d'eau et crues torrentielles du 20 au 23 janvier 2020 concernant les communes suivantes (voir tableau en annexe).

Les assurés sinistrés disposent d'un délai de dix jours au maximum après publication de l'arrêté pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif de leurs pertes, s'ils ne l'ont pas fait dès la survenance des dégâts.

En ce qui concerne d'autres phénomènes : "mouvement de terrain", "inondations par remontées de nappes phréatiques", "phénomènes liés à l'action de la mer" qui auraient été sollicités par les communes, les dossiers feront l'objet d'un prochain examen en commission interministérielle.

Liste des communes concernées sur le site : www.pyrenees-orientales.gouv.fr